

2023-2024

**Programme
d'accompagnement
et de soutien
en matière
d'habitation**



Approuvé le 20 décembre 2022
Résolution # 8396

Règles d'interprétation

INTERPRÉTATION DU TEXTE

Il est à noter que le genre masculin est utilisé dans le présent document de façon générique, ceci dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

DÉFINITIONS

Les définitions s'appliquent au présent programme.

Demandeur

Pekuakamiulnu qui applique en vue de bénéficier du programme. À noter que dans la mesure où le contexte le requiert, le terme « demandeur » utilisé au singulier inclura le pluriel dans les cas où il y a plus d'un demandeur, le tout ayant pour but d'alléger le texte du présent document.

Pekuakamiulnu

Ilnu du Pekuakami.

Pekuakamiulnuatsh

Ilnuatsh du Pekuakami.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Organisation politique et administrative de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh.

Première Nation

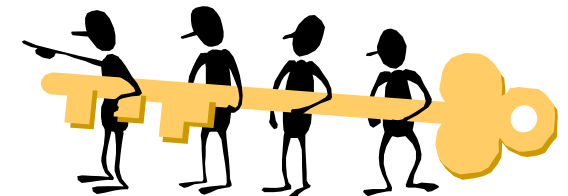
Nom légal de la bande tel qu'inscrit au Système d'inscription des Indiens du gouvernement du Canada.

SAC

Le ministère Services aux Autochtones Canada.

SCHL

Société canadienne d'hypothèques et de logement.



**Programme d'accompagnement
et de soutien
en matière d'habitation**

1. ORIENTATIONS DE RÉFÉRENCE

Informer, sensibiliser, accompagner la clientèle, selon les besoins, dans tous les aspects de l'habitation.

Favoriser une autonomie individuelle et collective.

2. BUT DU PROGRAMME

Accompagner les Pekuakamiulnuatsh dans la gestion de leur habitation.

3. NATURE DE L'AIDE

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan fournit aux Pekuakamiulnuatsh :

- a) Des services d'accompagnement et de soutien, gradués en fonction des besoins, pour aider à planifier la gestion et l'entretien de l'habitation;
- b) Des services-conseils et de référence pour aider à monter

des projets en matière d'habitation;

- c) Des formations d'appoint et de la documentation adaptées;
- d) De l'information sur les programmes de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

4. CONDITION D'ADMISSIBILITÉ

Le demandeur doit être Pekuakamiulnu et, s'il y a lieu, répondre aux critères prévus au Guide sur les transferts de bande en vigueur.

5. PARTENAIRES

Les institutions financières, la SCHL ainsi que SAC sont les principaux partenaires de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans la mise en œuvre de ce programme.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

***Direction Infrastructures et
services publics***

125, rue Pileu

Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0

Tél. : 418 275-5386, poste 1211

ou poste 1307